

EPSM de la MARNE
William HUSSON
1 chemin de Bouy
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Email : hussonw@epsm-marne.fr

51000 - CHALONS EN CHAMPAGNE - EPSM DE LA MARNE - AMENAGEMENT ACCES PRINCIPAL DE EPSM

Date d'émission 15/09/2025
N° d'affaire : 2408885M0000109
Référence chrono : CT/885M0/0925/0660
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Nicolas RENOULT
Tél. +33 6 19 58 69 44
Email : nicolas.renault@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. mission LE relative à la solidité des existants	9
6.2. Mission AV relative à la stabilité des avoisinants	9
6.3. mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	10
6.4. mission F relative au fonctionnement des installations	11
7. EVALUATION DE CONFORMITE	12
7.1. missions relatives à la sécurité des personnes	13
7.2. mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	15
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	16

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2408885M0000109, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission AV relative à la stabilité des avoisinants (AV).
- mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).
- mission F relative au fonctionnement des installations (F).

Missions d'évaluation de conformité:

- mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Nicolas RENOULT Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Nicolas Renoult

Ce rapport a été transmis à :

- William HUSSON / hussonw@epsm-marne.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
William HUSSON Epsm de la Marne 1 Chemin de Bouy - BP 70555 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
1 chemin de Bouy 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Ce projet porte sur le réaménagement de l'accès à l'établissement. Pour se faire, il est prévu: - la démolition partielle d'un bâtiment et reconstruction - Création de cheminements extérieurs - mise en place de barrières
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° d'autorisation de travaux : Non communiqué à ce jour
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
- Montant prévisionnel des travaux € HT : 300000.00 - Durée prévisionnelle des travaux : 9 mois - Démarrage prévisionnel des travaux : 01/01/2025

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
22011 PROb annexe contr acces.pdf	15/09/2025
22011 PRO b CCTP Sarraill.pdf	15/09/2025
22011 PROb Av. Général Sarraill.pdf	15/09/2025

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS DONNEES RELATIVES A LA STABILITE DES OUVRAGES AVOISINANTS DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT FONDATIONS SUPERFICIELLES <i>Reconstruction bâtiment</i> Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 342240 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 3.7 % DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	S	D'après le CCTP, il est noté que les fondations seront réalisées en cohérence avec le rapport d'étude de sol. Toutefois, ce rapport ne nous a pas été transmis. Merci de nous transmettre ce rapport.	13

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ERP DU 1ER GROUPE DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15 CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS Prescriptions de la Commission de Sécurité CONSTRUCTION - CO1 à CO61	S	Le rapport d'étude de la commission de sécurité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	36
	S	Nous préciser la nature du local où va être reconstruit le pignon et nous préciser la nature des revêtements	45

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES ERP Existant Article 1. Généralités Article 2. Cheminements extérieurs Caractéristiques dimensionnelles Pente ≤ 6 % Zone 3 Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons Zone 3 Article 4. Accès à l'établissement ou l'installation Atteinte et caractéristiques minimales Dispositifs de communication entre le public et le personnel et les commandes manuelles doivent être Zone 3: Visiophone Article 6. Circulations intérieures horizontales Local ou le pignon va être reconstruit		(sol, murs et plafond) qui vont être installés dans ce local	
	S	Le rapport d'étude de la commission d'accessibilité sera à nous transmettre pour avis	46
	S	Dans cette zone, il est prévu la création d'un cheminement piétons possédant une pente de 3,1%. Nous préciser s'il est prévu de créer des palier de repos au début et la la fin de ce cheminement	49
	S	D'après le plan transmis, les espaces de manœuvre au niveau des portillons ne sont pas dessinés. (portillon piétons et portillon administration) Prévoir des espaces de manœuvre de porte (plat au devers près) de part et d'autre des portillons	50
	S	Au niveau du portillon piétons, il est prévu la mise en place d'un visiophone. Nous préciser la hauteur de ce dernier	51
	S	Nous préciser la nature de ce local et si il va accueillir du public. Si oui, nous préciser l'aménagement à l'intérieur de ce local	52

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS	F		
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission AV relative à la stabilité des avoisinants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DÉFINITION DES AVOISINANTS	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES AVOISINANTS	F		
EXAMEN DE L'ÉTAT APPARENT DES OUVRAGES AVOISINANTS	F		
HYPOTHÈSES RETENUES EN VUE DE LA RÉALISATION DES OUVRAGES NEUFS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.3. mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES	PM	Pour mémoire	13
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ VOIRIES	PM	Pour mémoire	
	F	Accord favorable de principe Le dossier d'exécution sera à nous transmettre pour avis	
FONDATIONS SUPERFICIELLES <i>Reconstruction bâtiment</i>	S	D'après le CCTP, il est noté que les fondations seront réalisées en cohérence avec le rapport d'étude de sol. Toutefois, ce rapport ne nous a pas été transmis. Merci de nous transmettre ce rapport.	
DALLAGES	F	D'après le CCTP, il est prévu la reprise du dallage. Nous transmettre le dossier d'exécution pour avis	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT <i>Pignon reconstruit</i>	F	Le pignon est prévu reconstruit à l'aide de maçonnerie d'agglomérés creux de 20cm d'épaisseur. Le dossier d'exécution sera à nous transmettre pour avis	
ETANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION)	F	Il est prévu la mise en place d'une barbotine d'enduit imperméabilisant en 2 couches croisées	
COUVERTURE	F	Il est prévu la remise en état de la couverture tuile existante	
PAROIS EXTÉRIEURES TRADITIONNELLES <i>Pignon à reconstruire</i>	F	Ce pignon est prévu reconstruit à l'aide d'agglomérés creux de 20cm. Le dossier d'exécution sera à nous transmettre pour avis	
ENDUITS TRADITIONNELS <i>Pignon reconstruit</i>	F	Il est prévu la mise en place d'un enduit extérieur Le dossier d'exécution sera à nous transmettre pour avis	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.4. mission F relative au fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RESEAUX	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
PLOMBERIE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
GENIE CLIMATIQUE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
FLUIDES SPECIAUX	SO		
APPAREILS ELEVATEURS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
PORTES DE GARAGE AUTOMATIQUES	SO		

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS			
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s)	F	ERP de 4ème catégorie avec activité de type U	
Classements des groupements d'établissements non isolé	SO		
Classements des groupements d'établissements isolé	SO		
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente	SO		
Établissement comportant des locaux de types différents	SO		
Utilisations exceptionnelles des locaux	SO		
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur	SO		
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	SO		
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	F		
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	S	Le rapport d'étude de la commission de sécurité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	36
Justification des classements des matériaux et éléments de construction	PM	Pour mémoire	
TRAVAUX DANGEREUX	SO		
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE	PM	Pour mémoire	
STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Établissements assujettis DISPOSITIONS GENERALES - GE1 à GE10 PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS VÉRIFICATIONS TECHNIQUES CONSTRUCTION - CO1 à CO61	F F SO HM S	Hors mission Nous préciser la nature du local où va être reconstruit le pignon et nous préciser la nature des revêtements (sol, murs et plafond) qui vont être installés dans ce local	45

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP Existant			
Article 1. Généralités	S	Le rapport d'étude de la commission d'accessibilité sera à nous transmettre pour avis	46
Article 2. Cheminements extérieurs			
Caractéristiques dimensionnelles			
Pente $\leq 6 \%$	S	Dans cette zone, il est prévu la création d'un cheminement piétons possédant une pente de 3,1%.	49
Zone 3		Nous préciser s'il est prévu de créer des palier de repos au début et la la fin de ce cheminement	
Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons	S	D'après le plan transmis, les espaces de manœuvre au niveau des portillons ne sont pas dessinés. (portillon piétons et portillon administration)	50
Zone 3		Prévoir des espaces de manœuvre de porte (plat au devers près) de part et d'autre des portillons	
Sécurité et usage			
Croisement entre un itinéraire véhicules et un cheminement piétons	F	Dans cette zone, il est prévu la création d'un cheminement piétons accessible traversant une voie de circulation véhicules.	
Zone 2		D'après le plan, il est prévu une bande podotactile en traversée de la chaussée et des appels à la vigilance de part et d'autre du cheminement véhicules	
Zone 3	F	Dans cette zone, il est prévu la création d'un cheminement piétons accessible traversant une voie de circulation véhicules. D'après le plan, il est prévu une bande podotactile en traversée de la chaussée et des appels à la vigilance de part et d'autre du cheminement véhicules	
Article 4. Accès à l'établissement ou l'installation			
Atteinte et caractéristiques minimales			
Dispositifs de communication entre le public et le personnel et les commandes manuelles doivent être	S	Au niveau du portillon piétons, il est prévu la mise en place d'un visiophone.	51
Zone 3: Visiophone		Nous préciser la hauteur de ce dernier	
Article 6. Circulations intérieures horizontales	S	Nous préciser la nature de ce local et si il va accueillir du public.	52
Local ou le pignon va être reconstruit		Si oui, nous préciser l'aménagement à l'intérieur de ce local	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés